

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-03

MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN TOURNE A GAUCHE SUR LA RD N°1250

Le Maire de la commune de Marchepime,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°18-06-20-04 du 18 juin 2020 (visa préfectoral du 22 juin 2020) par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire, modifiée par les délibérations n° 2023-90 (visa préfectoral du 17 novembre 2023) du 14 novembre 2023 et n°2024-58 (visa préfectoral du 03 juillet 2024) du 27 juin 2024 notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique ;

Vu le budget principal de la Commune ;

Considérant le besoin de la Ville d'aménager un tourne à gauche sur la RD n°1250 ;

Considérant la mise en concurrence effectuée au titre de l'article R.2131-12 du Code de la Commande Publique, en date du 25/11/2024 ;

Considérant que les critères de sélection établis lors de la consultation étaient les suivants :

- Prix à 45% ;
- Valeur Technique à 35% ;
- Délais d'exécution à 20%.

Considérant que sept candidats ont remis une offre avant la date limite fixée au 13/12/2024 à 12h00 ;

Considérant que les services municipaux ont examiné les candidatures et que le maître d'œuvre CABINET GUENOLE désigné pour ce projet a analysé les offres conformément aux critères prédéfinis, et que le Maire a décidé de retenir l'offre de la société COLAS qui a remis l'offre la mieux disante ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : de conclure un marché d'un montant de 230 499,64€ TTC, avec la société COLAS ;

ARTICLE 2 : de signer les documents afférents à ce dossier et notamment le contrat ;

ARTICLE 3 : que les crédits nécessaires au règlement de cette dépenses seront prélevés sur le budget principal de la Commune ;


ARTICLE 4 : de soumettre cette décision aux mêmes règles que celles afférentes aux délibérations et d'en rendre compte au Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance ;

ARTICLE 5 : La présente décision municipale sera exécutoire à compter la date de sa publication. Elle sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 – Ampliation de la présente sera adressée à :
Sous-Préfecture d’Arcachon.

Fait à Marcheprime, le 15 janvier 2025

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Mandel MARTINEZ

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Bordeaux (9, rue Tastet – CS 21490 - 33063 Bordeaux cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification ou à compter du rejet explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a préalablement été exercé.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE MARCHEPRIME

TRAVAUX D'AMENAGEMENT :
Tourne à Gauche sur la RD N°1250 (Accès LISEA)

EXECUTION DES TRAVAUX V.R.D.

ACTE D'ENGAGEMENT – LOT UNIQUE
PIECE 2

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Dressé par :
Yann GUÉNOLE
Géomètre-Expert
21 Allée de Réganeau
33380 – MARCHEPRIME
Tél. 05-57-71-11-84

marcheprime.guenole@geometre-expert.fr

Dossier Cabinet GUENOLE: M23.097

Lot Unique : Voirie – Assainissement Eaux Pluviales

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

2024-TX-004

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Maître de l'ouvrage

COMMUNE DE MARCHEPRIME

Objet du marché

Exécution des travaux V.R.D. :
Tourne à Gauche sur la RD N°1250 (Accès LISEA)

Marché de travaux selon la Procédure Adaptée, passé en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de **Décembre 2024 (Indice TP01 connu : Io Septembre 2024 : 129.10).**

Date du marché

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

Montant du marché TTC

Imputation

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Lot Unique

Personne responsable du marché

MONSIEUR Manuel MARTINEZ, Maire de MARCHEPRIME

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

MONSIEUR Manuel MARTINEZ, Maire de MARCHEPRIME

Ordonnateur

MONSIEUR Manuel MARTINEZ, Maire de MARCHEPRIME

Comptable public assignataire

Service de Gestion Comptable de Belin-Beliet, 2 Place de l'Eglise, 33 830 BELIN-BELIET

Maître d'œuvre Conception

**Monsieur Yann GUÉNOLÉ
Géomètre-Expert**

Représentant de la maîtrise d'œuvre Conception

sous réserve de changement ultérieur par décision du Pouvoir Adjudicateur

**Monsieur Yann GUÉNOLÉ
Géomètre Expert**

ARTICLE PREMIER.CONTRACTANT(S)

Je soussigné,

Nom et prénom :	Nicolas BENOIT - Chef de secteur
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tel.)	
<input checked="" type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
S.A.S COLAS FRANCE – TERRITOIRE OUEST – Etablissement Bassin d'Arcachon 3 et 5 rue Jules Chambrelent - 33740 ARES - Tél : 05.57.17.11.00	
Au capital de :	54 134 933.00€

Ayant son siège à :	1 rue du Colonel Pierre Avia – CS81755 – 75730 PARIS CEDEX													
(Tel.)														
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	3	2	9	3	3	8	8	8	3	0	1	6	6	4
N° d'inscription ¹ au répertoire des métiers ou ¹ au registre du commerce des sociétés	Paris 329 338 883													

Nous soussignés,

COTRAITANT 1

Nom et prénom :														
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :														
Domicilié à :														
(Tel.)														
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)														
Au capital de :														
Ayant son siège à :														
(Tel.)														
N° d'identité d'établissement (SIRET) :														
N° d'inscription ¹ au répertoire des métiers ou ¹ au registre du commerce des sociétés														



COTRAITANT 2

Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tel.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tel.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ¹ au répertoire des métiers ou ¹ au registre du commerce des sociétés	

COTRAITANT 3

Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
(Tel.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
(Tel.)	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ¹ au répertoire des métiers ou ¹ au registre du commerce des sociétés	

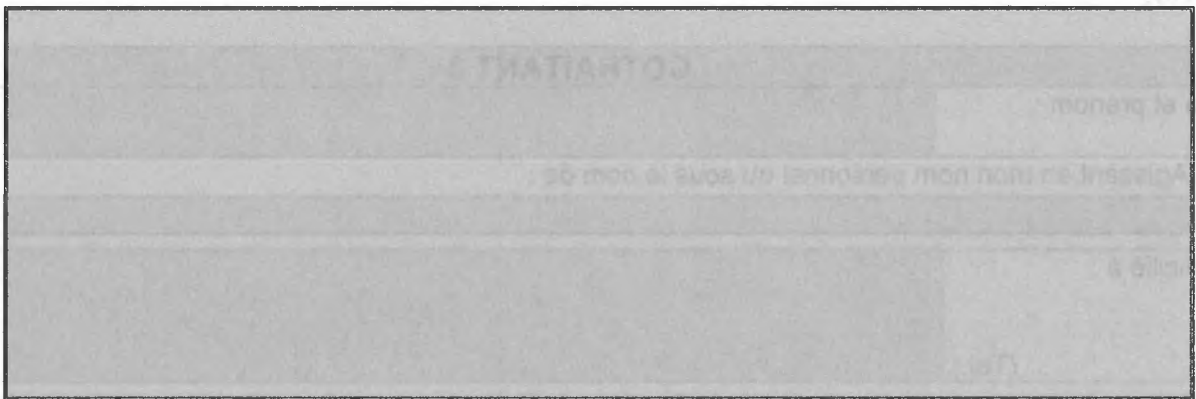
Après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article R 2143-6 à R 2143.10 du Code de la Commande Publique;

m'engage sans réserve, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique ainsi que les attestations d'assurance visées à l'article 8-5 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

Nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants groupés solidaires, représentés par :



mandataire du groupement, à produire la déclaration ou les certificats mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique ainsi que les attestations d'assurance visées à l'article 8-5 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

ARTICLE 2. PRIX

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 fixé en page 2 du présent acte d'engagement.

Le marché comporte un lot unique.

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte est de :

Lot unique, Solution de Base

Montant H.T.	T.V.A	Montant T.T.C.
192 083.03€	38 416.61€	230 499.64€

Montant T.T.C. en toutes lettres : Deux-cent-trente mille quatre-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quatre centimes

2-2. Montant sous-traité

2.2.1. Montant sous-traité désigné au marché

Le(s) annexe(s) n° au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations que **j'envisage/nous envisageons** de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputé emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA

- Montant TVA incluse

Les déclarations et attestation des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

2.2.2. Montant sous-traité envisagé

En outre le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que **j'envisage / nous envisageons** de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'exécution leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au Pouvoir Adjudicateur.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra proposer en nantissement, ou céder :

Groupement

Le maître de l'ouvrage se libérera de sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

Compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

Sous le numéro :

Code banque :

Code guichet :

Clé RIB :

Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les acte spéciaux.

Prestataire unique

Le prestataire désigné ci-avant :

refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

ne refuse pas de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

Le paiement de l'avance est subordonné à la production de la garantie à première demande portant sur l'intégralité de l'avance prévue au décret relatif aux marchés publics engageant le titulaire à rembourser, s'il y a lieu, le montant de l'avance consentie.

Groupement

Les prestataires désignés ci-devant :

refusent de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

ne refusent pas de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

Le paiement de l'avance est subordonné à la production de la garantie à première demande portant sur l'intégralité de l'avance prévue au décret relatif aux marchés publics engageant le titulaire à rembourser, s'il y a lieu, le montant de l'avance consentie.

Fait en un seul original

A : Arès

Le : 19/12/2024

Mention(s) manuscrites "lu et approuvé" signatures(s) du/des prestataire(s) :

**Nicolas
BENOIT**

Signé numériquement par :

Nicolas BENOIT

Nom DN : CN = Nicolas

BENOIT C = FR O = Colas

France OU = 0002 329338883

Date : 2024.12.19 11:35:18 +
01'00'

Acceptation de l'offre par le Pouvoir Adjudicataire

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement.

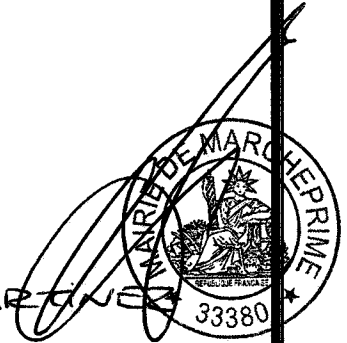
à : MARDHEPRIME

le :

Signature du représentant du Pouvoir Adjudicataire

Le Maire,

Renual MARTINEZ



Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

Le prestataire / mandataire du groupement :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le

par

Le prestataire / mandataire du groupement destinataire

ANNEXE N° _____ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE
SOUS-TRAITANCE

ACTE SPECIAL

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Marché	
Titulaire :	
Objet :	
Prestations sous-traitées	
Nature :	
Montant hors TVA :	
Montant TVA incluse :	
Sous-traitant	
Nom, raison ou dénomination sociale :	
Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :	
N° identité d'établissement (SIRET)	
N° d'inscription ¹ au répertoire des métiers ou ¹ au registre du commerce et des sociétés :	
Adresse :	
(Tél) :	
Compte à créditer (joindre un RIB ou RIP) :	
Ouvert à l'organisme bancaire :	
- à :	
- au nom de :	
Sous le n° :	
Code banque	
Code guichet :	
Clé RIB :	

Condition de paiement du contrat de sous

ID : 033-213305550-20250115-DM2025_03-AR

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

--

Date d'établissement des prix :

Modalités de variation des prix :

--

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

--

Autres renseignements

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances:

MONSIEUR Manuel MARTINEZ, Maire de MARCHEPRIME

Comptable assignataire des paiements :

Service de Gestion Comptable de Belin-Beliet, 2 Place de l'Eglise, 33 830 BELIN-BELIET

Le représentant du pouvoir
adjudicateur

--

Le titulaire

--

Le mandataire du groupement

--



NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A
Le

Signature ¹